

600 45136
273-189

QUELQUES DÉVOTIONS POPULAIRES EN LIMOUSIN

Fontaines à Chiffons

ET

SAINTS A RUBANS



PAR

RENÉ FAGE



TULLE
IMPRIMERIE JUGLARD

—
1920

45136

EXTRAIT DU BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE LA CORRÈZE
(Siège à Tulle)

45130
QUELQUES DÉVOTIONS POPULAIRES EN LIMOUSIN



Fontaines à Chiffons

ET

SAINTS A RUBANS

PAR

BIBL - DE
LIMOGES

RENÉ FAGE



TULLE
IMPRIMERIE JUGLARD

1920

2006.11.18 2010.10.07

BRANDA A.

30-383
330041

FONTAINES A CHIFFONS & SAINTS A RUBANS

BIBL. DE
LIMOGES

La Société préhistorique française a publié, dans ses Bulletins de 1917 et 1918, quatre notes qui ont pour titre : « Chiffons sur des buissons, au bord d'une source (1). » L'auteur de ces communications, M. Edouard Harlé, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, signale un certain nombre de *bonnes fontaines* ou fontaines guérisseuses, autour desquelles il a remarqué des chiffons laissés par les pèlerins. Voici ce qu'il dit de la *Source des haies* qui jaillit dans la commune de Montgaillard (Hautes-Pyrénées) : « Au bord de la source, sur les branches d'un buisson, j'ai compté sept chiffons blancs, en forme de rubans, simplement posés. On m'a dit qu'il y en avait davantage, il y a quelque temps, et je me souviens que, lors de ma visite d'il y a quarante ans, j'en avais vu quinze ou vingt dont, si j'ai bonne mémoire, plusieurs étaient noués autour des branches. La guerre, en dépeuplant nos campagnes, a dû réduire le nombre des clients de la source. Son eau est souveraine pour la cicatrisation rapide des blessures et des ulcères ; mais elle guérit aussi les maux d'estomac, les rhumatismes, etc... »

Près de Sanguinet (Landes), deux sources saintes ont été explorées par M. Harlé. La vieille femme qui le guidait dans cette visite lui a dit : « Il y avait beaucoup de chiffons sur les buissons des deux sources ; mais, depuis la guerre, on n'en met pas : la guerre arrête tout. Quand

(1) Séances des 25 octobre et 22 novembre 1917, 25 avril et 28 octobre 1918.

mon fils était tout petit enfant; il lui est venu une mauvaise plaie à la figure. J'ai pensé que c'était le *mal de saint Basile* et j'ai été chercher de l'eau à la source de saint Basile dans un petit flacon. J'ai lavé la plaie avec cette eau trois jours de rang. Le premier jour, la plaie a blanchi; le second, elle a diminué; le troisième, elle a disparu. »

Autour de la fontaine de Sainte-Rose, dans la commune d'Ychoux (Landes), le même auteur a compté quarante chiffons et de nombreux chapelets.

Fait plus curieux: auprès de la source de saint Jean (à côté de la gare de Lamothe, sur la ligne de Bordeaux à Arcachon), source tarie depuis quinze ans, il a remarqué récemment une douzaine de chiffons, attachés aux barreaux de la fontaine ou jetés à terre. Une conclusion s'imposait après cette dernière constatation: « Ces chiffons ne sont pas des linges que l'on a jetés après s'en être servi pour laver les plaies, puisqu'il n'y a pas d'eau. Ainsi est évident le fait que les chiffons ont été mis au bord de la source pour obtenir du saint qu'il provoque la guérison du mal. » M. Harlé aurait pu ajouter que la fontaine Saint-Jean nous fournit un cas aussi rare qu'intéressant de la survivance du culte d'une source tarie.

Les observations que je viens de mentionner m'amènent à poser cette question: existe-t-il en Limousin des sources à chiffons?

*
* *

Le culte des fontaines dans notre province a fait l'objet de plusieurs études récentes. Je peux citer, entre autres, celles de MM. Champeval (1), A. Pouyaud (2), Louis de Nussac (3), Gaston Vuillier (4). Grâce aux recherches de

(1) *Le culte des fontaines en Bas Limousin.* (*Annuaire de la Corrèze*, 1888, *Varia: étés historiques*, p. iv).

(2) *La Superstition en Limousin.* (*Bull. de la Soc'été Les Amis des Sciences et Arts*, t. v, p. 141).

(3) *Les Fontaines en Limousin, Culte, pratiques, légendes.* (*Bull. archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1897).

(4) *Le Culte des fontaines en Limousin.* (*Le Tour du Monde*, t. vii, nouvelle série, livraisons 37, 38 et 39, 14, 21 et 28 septembre 1901).

ces auteurs, nous connaissons la plupart, tout au moins les plus renommées des sources guérisseuses de la Corrèze et de la Haute-Vienne, et nous savons les pratiques de leur clientèle. Le jet, le dépôt et l'exposition de linge au bord, aux environs ou dans l'eau même des fontaines, ont été souvent constatés ; mais il n'est pas établi, comme pour les sources étudiées par M. Harlé, que ces chiffons aient reçu un découpage spécial « en forme de ruban », en faisant des *ex-voto* d'un genre particulier et d'un symbolisme difficile à expliquer.

Champeval cite la fontaine Saint-Maurice, près de Saint-Robert (Corrèze), « dans laquelle source, dit-il, on jette la chemisette votive de l'enfant malade. » C'est le vêtement entier et non un chiffon de forme déterminée, qui est laissé par le pèlerin ; il est immergé et non exposé.

Le rite diffère à la bonne fontaine de la forêt des Cars (Haute-Vienne) : la simple exposition au bord de la source du vêtement qui a touché la partie malade, suffit pour assurer la guérison (1).

A la fontaine Saint-Cloud, dans la forêt de Roufiat, on suspend aux branches des arbres voisins « des vêtements de tous genres », et à la fontaine de Saint-Viance on dépose des chemisettes, des bas de laine, des bonnets (2).

Gaston Vuillier qui a assisté au grand pèlerinage de la fontaine Saint-Eloi (Corrèze) a vu les *roumius* (3) « qui tiennent de leur besace des linge maculés, provenant de leurs mandataires (4), qu'ils exposaient simplement devant la source, ou qui suspendaient des loques souillées, de petits bonnets d'enfants, des langes, à une grande croix de bois érigée tout auprès (5). » A la fontaine Sainte-Radegonde, dans les environs de Meilhards, on laisse au pied d'une croix, en face du portail de la chapelle, des linge, des lambeaux d'étoffes, des vêtements d'enfants (6).

(1) A Pouyaud, p. 141.

(2) De Nussac, p. 10 et 19.

(3) Mandataires des malades.

(4) Il faut lire : mandants.

(5) Vuillier, p. 440.

(6) Vuillier, p. 452.

L'oblation de ces hardes a une signification qui se comprend aisément ; c'est une offrande qui est faite à la source et à son patron, d'un objet appartenant au malade ; les linge maculés révèlent au saint la nature du mal qu'il est prié de guérir. Ces *ex-voto* n'ont aucune forme rituelle ; ils varient suivant la maladie et la générosité du client. Ils diffèrent donc essentiellement des chiffons en forme de rubans, exposés sur des buissons auprès des sources saintes des Pyrénées et de la Gascogne landaise, qui n'ont qu'une valeur et une signification symbolique. Je ne crois pas qu'en Limousin il y ait, à proprement parler, des fontaines à chiffons comme celles qui ont été observées par M. Harlé.

Ne doit-on pas, cependant, croire que les pratiques d'ici et de là-bas ont une commune origine ? Le chiffon taillé en forme de ruban n'est-il pas — n'était-il pas autrefois — un lambeau de la chemise du malade ? Les pauvres gens qui ne pouvaient pas faire l'offrande du vêtement entier, n'ont-ils pas été obligés à restreindre leur présent ? L'obole du malheureux est aussi propitiatoire que l'opulent cadeau du riche. La clientèle des fontaines se compose surtout de misérables. Dans les régions les moins fortunées des Pyrénées et des Landes, les familles des malades, ne pouvant faire le sacrifice d'une chemise ou d'un lange, portaient ou envoyoyaient à la source sacrée un fragment de ces objets ; et comme la guérison ne se produisait pas moins souvent, l'usage s'est établi peu à peu, dans certaines contrées, de n'exposer que des bandes de linge.

En outre de la question d'économie, et la dominant sans doute, la pratique qui consistait à découper pour l'offrir à la fontaine sacrée une bande du vêtement dont on conservait l'autre partie, avait l'avantage, aux yeux des croyants, d'associer plus intimement le malade à la source guérisseuse. Après le pèlerinage, le malade était revêtu du tissu même dont un lambeau venait d'être donné à la fontaine ; l'eau bienfaisante et le patient avaient, par cette offrande, un bien commun. Une sorte de contrat de clientèle était conclu entre eux, et le partage du vêtement était le signe symbolique et la preuve matérielle de cet engagement.

Telle est, peut-être, l'explication de ces offrandes de

chiffons blancs, découpés comme des rubans, que M. Harlé a vus sur les buissons voisins de plusieurs bonnes fontaines. L'évolution de cette pratique rituelle ne doit pas nous étonner, alors surtout que son origine remonte à un passé que l'on ne connaît pas. Aucun texte ne l'a expliquée ni fixée. Elle a pu se déformer et perdre son sens primitif. Interrogez les gens qui lui restent fidèles ; ils vous diront qu'ils font ce que leurs pères ont fait. La naïveté de leur foi n'a pas besoin d'autre raison ; ils suivent plus ou moins exactement une tradition et ne demandent pas le pourquoi des choses.

*
* *

On peut attribuer à une évolution du même genre une pratique pieuse que j'ai observée dans une région du Limousin confinant au Poitou, et qui a quelque ressemblance avec celle dont je viens de parler.

Si notre province n'a pas de fontaines à rubans, elle a, en effet, des saints à rubans qu'invoquent les malades. Saint Etienne, premier martyr, est un de ces guérisseurs. Un culte particulier, dont je vais dire les principales circonstances, lui est voué à Lussac-les-Eglises (Haute-Vienne) (1).

Dans l'église paroissiale de cette localité, on voit, adossée à un pilier de l'arc triomphal la statue du saint, revêtue de la dalmatique, dans l'attitude de la prédication. A ses bras pendent de nombreux rubans. Le saint Etienne de Lussac ayant la réputation de guérir toutes les maladies, surtout celles des enfants, l'exposition à ses côtés de vêtements ou linges qui appartenaient aux malades ne nous étonnerait pas. Nous en comprendrions le sens et le motif ; nous avons vu, autour des fontaines sacrées ce genre d'*ex-voto*. Il n'y a pas de vêtements suspendus près de lui ; mais

(1) Il existe, dans la même région, d'autres saints à rubans, notamment saint Marc, à Verneuil-Moutiers (Haute-Vienne), et saint Rémy, à Saint-Rémy (Vienne). La pratique des rubans s'observe aussi à Mailhac, à Châteauponsac (Haute-Vienne), au Pin, près des Hérolles (Vienne).

ses bras sont chargés de rubans. D'où viennent ces rubans et que signifient-ils ?

Ils ont tous la même longueur, sont noués aux bras de la statue par les parents ou les mandataires des malades au moment où ils implorent saint Etienne. Quelques pèlerins frottent la statue avec une chemise du malade ; ils remporteront cette chemise et en revêtiront l'enfant dès leur retour à la maison. D'autres la frottent, de la tête aux pieds, avec un mouchoir qu'ils passent aussitôt sur leur visage. Tous attachent un ruban au bras du saint.

Ce ruban n'est pas une bande découpée sur un linge appartenant au malade, ou un lambeau de tissu ayant touché le corps de l'enfant ; c'est un véritable ruban, d'une longueur déterminée, une faveur, presque toujours en soie, et de couleurs variées. Le ruban ne provient pas de la maison du malade ; il a été acheté dans une mercerie de Lussac. Le jour de la fête de saint Etienne, qui est célébrée le premier dimanche après le 3 août, des femmes, installées à la porte de l'église et sur les avenues de Lussac, vendent des cierges et des faveurs à ceux qui viennent remercier le saint ou l'implorer. Les rubans, d'une longueur d'un mètre, sont partagés en deux parties égales ; l'une est attachée au bras du saint, l'autre est conservée par le donateur qui, après en avoir frotté la statue, l'attache au cou du malade.

Si l'on pouvait remonter à l'origine de cette pratique, on constaterait peut-être que le ruban actuel est un descendant lointain de la bande prise sur la chemise ou sur le lange du malade. Le rite seul a évolué. Dans le culte des fontaines, c'est un vêtement du malade qu'on offre au patron de la source et qu'on partage avec lui. A Lussac, c'est un colifichet, un ornement banal qu'on offre au saint et dont on retient la moitié pour la porter au malade après qu'elle a touché la statue. L'idée de l'association résultant de la possession d'un objet commun et l'idée du partage de ce bien se rencontre dans les deux rites. Dans l'un des cas, la partie du vêtement qui revient au malade a été imprégnée d'eau sacrée ; dans l'autre, la moitié du ruban qu'on nouera au cou de l'enfant a pris au contact du saint une vertu efficace.

Les fontaines à chiffons de la Bigorre et de la Gascogne, les saints à rubans du Limousin attirent un même genre de clientèle, en majorité des habitants de la campagne, mais aussi quelques citadins attachés aux vieux usages, conservateurs de traditions très anciennes dont ils ne soupçonnent ni le principe ni la transformation. A certaines époques de l'année le concours des suppliants est encore nombreux autour des sources sacrées et aux pieds du saint Etienne de Lussac et du saint Marc de Verneuil-Moutiers (1).

*
* *

Dans le département de la Corrèze, ces cultes naïfs et ignorants ont conservé leur prospérité et leur vogue d'autrefois. Gaston Vuillier a décrit, en poète et en artiste, le curieux pélerinage qui attire, chaque année, tant de monde auprès de la fontaine Saint-Eloi. La fontaine Saint-Pierre, près du bourg de Saint-Paul (Corrèze), n'est guère moins achalandée ; mais l'assemblée qui s'y fait le 29 juin, jour de la fête des ss. Pierre et Paul, est moins pittoresque. L'entourage de la source a été un peu trop modernisé. Sur la voûte qui la recouvre croissaient autrefois des ronces et des arbisseaux ; un vieux chêne l'abritait sous ses branches. L'arbre a été arraché ; la voûte est protégée par une toiture ; une porte ferme l'entrée de la fontaine. Elle jaillit sur le bord d'un chemin, entre deux prairies verdoyantes, mais presque nues. La bourgade, aux maisons en granit, n'en est éloignée que d'une centaine de mètres. On sent tout autour une civilisation peu favorable au culte mystérieux de l'eau. Et pourtant, depuis que la fontaine a été restaurée, le nombre des pèlerins a sensiblement augmenté. On y vient des cantons de Tulle, d'Argentat, de Beynat, de Laroche-Canillac, de Brive, de Donzenac, quelquefois des départements de la Dordogne et du Lot.

L'eau de Saint-Pierre a une foule de vertus. Les adultes

(1) Depuis cinquante ans l'affluence des dévots de saint Etienne est moins considérable. Les départements de la Haute-Vienne, de la Vienne, de l'Indre et de la Creuse lui envoient encore de nombreux pèlerins.

lui demandent la guérison des maux de tête, de jambe et de bras. On lui porte des enfants atteints de la croûte du lait, ceux « qui tiennent leurs jambes croisées dans le berceau ou dans le lit », ceux qui sont lents à marcher, les rachitiques, les arriérés et les idiots.

Ce n'est pas au hasard et sans une consultation préalable qu'on se rend à Saint-Paul. Il y a, à Favars, à Mulatet et à Tulle, de bonnes femmes qui, au moyen de charbons ardents qu'elles plongent dans une cuvette remplie d'eau, ou de bougies qu'elles allument, reconnaissent le saint auquel il faut aller. On se renseigne auprès d'elles ; au besoin, elles feront le pèlerinage pour le malade. Ces procédés pour choisir, entre plusieurs saints, celui qui guérira, pour faire *parler* ou *bouger* le saint compétent, sont les mêmes par toute la France. Le charbon qui représente saint Paul plonge-t-il le premier, ou bien la bougie qui a été allumée pour saint Paul s'éteint-elle la première, cela veut dire que le malade doit aller ou être porté à la fontaine Saint-Pierre de Saint-Paul ou que l'on doit y envoyer un mandataire. Un homme de Saint-Germain-les-Vergnes et une femme de Venarsal étaient et sont peut-être encore les représentants, les *roumias*, les plus employés.

L'adulte lave et frotte le membre malade de haut en bas. L'enfant est plongé dans l'eau à trois reprises différentes. On a mis un sou dans sa main. S'il le laisse tomber pendant l'immersion, la guérison est certaine. Souvent on jette dans la fontaine une chemise, un bonnet ou les bas du petit malade. Ces objets sont suspendus ensuite aux parois ou déposés sur le mur voisin. Lorsque l'enfant n'a pu être porté à Saint-Paul, ses parents ou le mandataire se sont munis de deux linges de son vestiaire ; ils abandonnent l'un au saint et rapportent l'autre, tout humide de l'eau sacrée, pour en envelopper le corps du malade. Quelquefois ils font bénir ces vêtements mouillés ; presque toujours ils laissent au curé de la paroisse un honoraire de messe (1).

(1) Il est d'usage que l'honoraire de la messe soit recueilli par une veuve, sou par sou.

Au cours d'une promenade en Corrèze, dans le mois d'août 1919, je me suis arrêté devant la fontaine Saint-Pierre. Quelques linges pendant au mur, d'autres déposés à côté, étaient les témoins des pèlerinages récents. J'ai appris que personne ne touche à ces objets. Seuls de pauvres malheureux consentent à les utiliser. Leur contact, dit-on, suffirait à transmettre la maladie dont était atteinte la personne qui les portait.

Les visites à la fontaine sont entourées d'un certain mystère. Les malades, les parents et les mandataires ne disent pas où ils vont, n'entrent pas dans les auberges de la localité, ne font pas savoir de quel village ils viennent, ne donnent aucun renseignement sur les résultats du pèlerinage. On m'a conté, cependant, les deux faits suivants : Un cheminot de Périgueux, souffrant d'une maladie cérébrale, fit neuf fois le voyage de Saint-Paul pour plonger sa tête dans la fontaine ; il revint une dixième fois en reconnaissance de sa guérison. Un jeune enfant de Tulle, qui ne marchait pas depuis onze mois, fut plongé dans la source ; pendant que ses parents prenaient leur repas, il se leva et alla gambader avec les enfants du bourg.

* *

Le culte de la fontaine Saint-Pierre ne me semble pas avoir évolué. Dans les campagnes de la Corrèze, la tradition s'est conservée plus pure, sinon plus naïve, que dans les Pyrénées et les Landes, plus intacte même que dans les cantons de la Haute-Vienne qui confinent au Poitou. L'offrande d'un vêtement du malade n'a pas été remplacée par une exposition de chiffons qui n'a plus de sens aux yeux des pèlerins, ou par le don de rubans plus ou moins symboliques.

Je m'imagine que, sous quelques apparences chrétiennes, rien n'est changé, au fond, depuis des siècles, dans les pratiques observées à Saint-Paul et aux autres bonnes fontaines du Limousin. Leurs saints patrons ont succédé aux divinités d'autrefois, aux génies protecteurs, aux déesses Tutèle, qui se plaisaient près des sources et dont les sanctuaires étaient bâties, presque toujours, au bord des fontaines.

nes ou au confluent des cours d'eau. Pour les peuples de l'antiquité, les sources avaient encore plus de vertus qu'aujourd'hui.

Nous sommes mal renseignés sur le culte dont elles étaient l'objet lorsqu'un fidèle les invoquait dans un intérêt privé pour obtenir notamment la guérison d'une maladie. Mais nous savons que des ex-voto en métal, en pierre, en or, en bois, représentant les membres malades, étaient suspendus dans les sanctuaires des divinités guérisseuses. Les fouilles du temple de la déesse Sequana, à la source de la Seine, en on fait découvrir un grand nombre. Est-il invraisemblable de supposer que les cérémonies actuelles sont une survivance ou une copie de celles des temps anciens ; que des linges et des vêtements étaient plongés, comme de nos jours, dans les sources sacrées de la Gaule ; qu'une partie de ces tissus étaient laissés en offrande au génie bienfaisant de l'eau, tandis que l'autre partie revenait au malade pour lui porter la guérison ?

Pendant les premiers siècles du christianisme, les fidèles ne doutaient pas de l'efficacité curative des linges mis en contact avec les tombeaux des saints (1).

Les musulmans d'Algérie et de Tunisie accrochent des loques aux arbres qu'ils vénèrent et en déposent sur des monceaux de pierres qu'ils considèrent comme sacrés (2).

BIBL. DE
LIMOGES

Il y a quelque chose de ces deux rituels dans le culte persistant des fontaines en Limousin. Le caractère populaire et quelquefois purement laïque des coutumes actuelles est encore une preuve de leur antiquité. Le clergé les tolère parce que les fontaines s'abritent sous le vocable d'un saint, et parce que le saint bénéficie, dans une certaine mesure, du crédit qui est attribué à la source. Mais il ne participe pas officiellement aux cérémonies ; il ne préside pas aux *naudjas*, aux immersions, au lavage des plaies, à l'exposition des linges. Dans quelques paroisses, il bénit

(1) Des *fenestellæ* permettaient l'introduction de linges dans les tombeaux et leur contact avec les reliques.

(2) Je dois à M. J. Toutain, le savant directeur à l'Ecole des Hautes-Études, ce renseignement et de judicieuses observations.

l'eau qu'on a puisée à la source et le vêtement du malade ; mais cette bénédiction est donnée dans l'église ou dans le presbytère, non sur le bord de la fontaine.

A Saint-Paul, la fontaine Saint-Pierre appartenait à la fabrique qui en tirait un très modeste revenu variant de vingt à trente francs par an. Aussi la procession paroissiale du jour de la fête votive faisait une station devant elle. Le prêtre chantait une antienne et récitait l'oraison de saint Pierre. L'Eglise affirmait ainsi son droit de propriété et consacrait le patronage du saint. Cette coutume est peut-être assez moderne,

Le plus souvent, le clergé n'intervient pas ; on ne fait pas appel à son ministère. La pratique populaire conserve son caractère profane, ou plutôt s'effectue suivant une tradition religieuse plus vieille que le catholicisme.

BIBL.-DE
LIMOGES

RENÉ FAGE.

BIBL - DE
LIMOGES